276 Adresse aux électeurs, 1881

BIBLIOTHEQUE S.M.E QUEBEC

Aux Electeurs

Du Comté de NICOLET.

Voyant que ma candidature rencontre partout les plus chaudes sympathies de l'immense majorité des électeurs, mes adversaires, en désespoir de cause et à bout d'arguments, recourent à l'arme déloyale de la calomnie pour m'empêcher d'arriver au succès que je suis certain d'obtenir. Le *Journal des Trois-Rivières* bat la marche et me représente comme un homme dangereux parce que je suis franc-maçon. Eh bien, ceci est une infâme calomnie, ainsi que je m'empresse de le prouver par des documents dont je défie qui que ce soit de nier l'importance et l'exactitude Voici d'abord ma déclaration solennelle, qui est corroborée par le certificat du grand-maître et du secrétaire de la ci-devant loge Milton, aujourd'hui la loge Shawinigan, ainsi que par le certificat de mon curé, le révérend M. Panneton :

CANADA }
Province de Québec. }

Je soussigné LOUIS TREFFLÉ DORAIS.

En vertu des dispositions de l'acte 37 Victoria, Chapitre 37, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires, et extra-judiciaire." Déclare solennellement ce qui suit, le croyant consciencieusement vrai, savoir :

Que, ayant joint une société de franc maçon dont la loge portait le nom de *Milton Lodge* en l'année mil huit cent soixante et dix. Je n'ai assisté qu'à trois ou quatre assemblées de cette loge ; Que je n'ai joint aucune autre loge de ma vie.

Je déclare que, m'apercevant que j'étais dans une mauvaise voie, je me suis retiré de la franc-maçonnerie complèment, sans aucune restriction soit pour le présent soit pour l'avenir ; je me suis retiré pour toujours de cette société, parce que je suis convaincu qu'un bon catholique ne peut appartenir, ni à cette société ni à aucune autre société secrète. Je suis franchement et sincèrement catholique, et je pratique publiquement et ouvertement mes devoirs religieux.

En foi de quoi, j'ai signé et fait la présente déclaration à St-Grégoire, ce vingt-quatrième jour du mois de novembre de l'année mil huit cent quatre-vingt-un.

Reçu devant moi soussigné, l'un des Juges de Paix de Sa Majesté, dans et pour le district des Trois-Rivières, les jour et an ci-dessus. } L. T. DORAIS.

PIERRE THIBAUDEAU, J. P.

LOGE SHAWINIGAN, CI-DEVANT LOGE MILTON No. 5880.

O. R. de A. F. & A. M.

[No. 5880.]

TROIS-RIVIÈRES, 32 CANADA.

Le présent est pour certifier que le frère Louis T. Dorais, maître franc-maçon, a été démis de la loge Shawinigan No. 25, en bonnes conditions et que ses honoraires ont été complètement payé.

Donné à Trois-Rivières, ce 15me jour d'avril 1880, sous notre seing et le sceau de la loge.

(Signé) GEORGE D. TYLER,
V. Maître.

Alex. McKelvie, Secrétaire.

Le présent est pour certifier que le frère Louis T. Dorais, maître

Le présent est pour certifier que le frère Louis T. Dorais, maître franc-maçon, a été démis de la loge Shawinigan No. 25, en bonnes conditions et que ses honoraires ont été complètement payé.

Donné à Trois-Rivières, ce 15me jour d'avril 1880, sous notre seing et le sceau de la loge.

(Signé) GEORGE D. TYLER,
V. Maître.

Alex. McKelvie, Secrétaire.

Nous soussigné, curé de la paroisse de St-Grégoire-le-Grand, dans le diocèse des Trois-Rivières, certifions à tous ceux qui les présentes verront que le porteur, Monsieur L. T. Dorais, est mon paroissien et qu'à ma connaissance, il remplit ses devoirs comme catholique, et par conséquent je ne le considère pas comme franc-maçon.

En foi de quoi nous avons signé les présentes à St-Grégoire-le-Grand, le 17 Novembre 1881.

J. E. PANNETON, Ptre.
Curé de St-Grégoire.

En face de ma déclaration solennelle, assermentée, du certificat de la loge à laquelle on dit que j'ai appartenu, et surtout en face du certificat de mon digne curé, que deviennent les calomnies du *Journal des Trois-Rivières* et de ceux dont il se fait le triste écho ? Quand j'ai pour me justifier et pour établir que je suis un bon catholique, quand j'ai une pareille justification, j'ai droit de traiter mes adversaires de calomniateurs et de lâches ceux qui se servent d'un moyen aussi ignoble ; j'ai droit de démander aux hommes honorables de repousser cette calomnie comme elle mérite d'être repouseée.

Non, MM. les électeurs, je ne suis pas franc-maçon, je suis catholique et je pratique et respecte ma religion autant que peut le faire un homme de bonne volonté. J'en appelle surtout au témoignage des citoyens de ma paroisse, qui peuvent dire comment je m'acquitte de mes devoirs religieux.

D'ailleurs, en supposant même que je serais franc-maçon, de quel droit le *Journal des Trois-Rivières* viendrait-il me le reprocher ? Le *Journal* est l'ami dévoué, le partisan acharné de Sir John A. MacDonald, de M. Thom. White, du *Montreal Gazette* et de tous les conservateurs anglais : or, si c'est un crime d'être franc-maçon, Sir John, M. White et les chefs conservateurs anglais sont coupables de ce crime et méritent autant que moi la réprobation du *Journal*, et tant que ce dernier n'aura pas condamné ces messieurs, qui *sont actuellement franc-maçons*, il n'a pas raisonnablement le droit de me condamner, moi, *qui ne suis plus franc-maçon.*

Il y a bien plus : Sir John A. MacDonald, l'Hon. M. Abbott, des hommes que supportent le *Journal*, sont des chefs orangistes, c'est-à-dire les chefs d'une association qui a juré haîne à mort aux catholiques et de " marcher jusqu'à la cheville du pied dans le sang des papistes. " Voilà une association qui a de la haîne, qui a de l'horreur pour les catholiques ! Sir John A. MacDonald, est un des chefs de cette association haîneuse, sanguinaire, et cependant le *Journal* n'a pas un mot à dire contre lui. Que penser d'une gazette qui se rend aussi ouvertement coupable d'injustice et de mauvaise foi ?

Non, messieurs les électeurs, je ne suis pas franc-maçon ; je suis catholique comme vous, et si vous me faites l'honneur de m'élire, ainsi que j'en suis plus certain que jamais, vous n'aurez pas à rougir de ma conduite en Chambre. Vous savez que dans mes relations d'affaire, je ne suis pas homme à manquer de parole, à dire blanc quand je pense noir, et je me conduirai pareillement en politique et je serai catholique avant tout.

LOUIS T. DORAIS.

Saint-Grégoire, 26 novembre 1881.